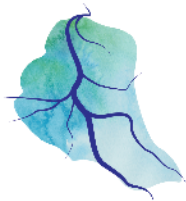




BASSIN DU LOING

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

Agir ensemble au service des rivières



**BASSIN
DU LOING**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

Agir ensemble au service des rivières

La stratégie foncière de l'EPAGE du Loing et perspectives



*25, rue Jean Jaurès 45200 MONTARGIS
contact@epageloing.fr
02 38 58 55 11*

La stratégie foncière de l'EPAGE du Loing et perspectives



Introduction

Le bassin du Loing

Une stratégie de maîtrise foncière développée sur la vallée de l'Ouanne

D'autres stratégies foncières présentent sur le bassin du Loing

Une délibération de l'EPAGE du Loing prise le 17 juin 2019 pour acter les stratégies d'acquisition foncières actuelles

Une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues à développer sur l'ensemble du bassin du Loing dans le cadre du PAPI d'intention du Loing



BASSIN
DU LOING

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

La stratégie foncière de l'EPAGE du bassin du Loing

Le bassin du Loing

Un syndicat mixte fermé unique : l'EPAGE du bassin du Loing créé au **1^{er} janvier 2019**

18 EPCI

269 communes

276 000 habitants

4 000 km²

3 départements (Loiret, Yonne et Seine-et-Marne)

3 régions (CVL, BFC, IF)

3 000 km de cours d'eau

14 comités de bassins (ex : Loing, Ouanne, Bezonde, Lunain,...)

Équipe de **12** personnes dont **8** chargés de missions

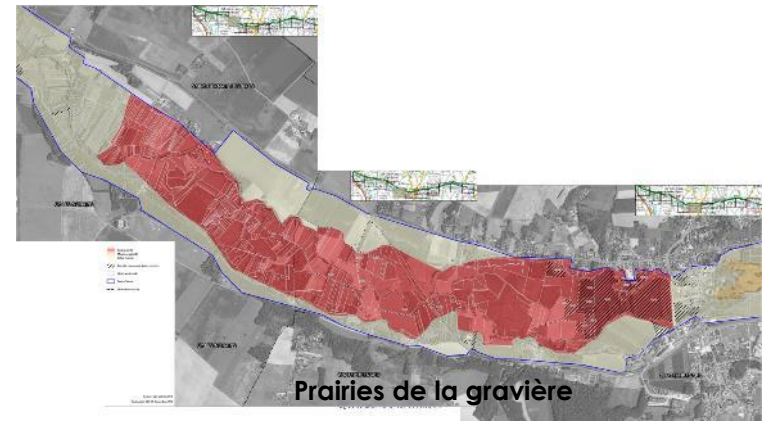
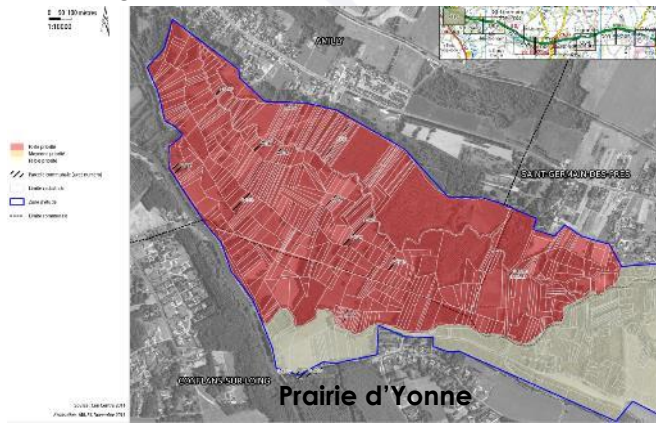


La stratégie foncière de l'EPAGE du Loing et perspectives

La stratégie de maîtrise foncière de la vallée de l'Ouanne – Historique

2011-2012 : Diagnostic écologique et propositions pour la préservation des vallées du Betz, de la Cléry et de l'Ouanne réalisé par le conservatoire d'espaces naturels de la région Centre à la demande de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

- ✓ Campagne terrain et définition des espaces naturels remarquables ;
- ✓ Identification des enjeux et menaces par vallée selon différents paramètres : patrimonialité de l'habitat biologique, présence de sites de protection, présence d'espèces patrimoniales, enjeux hydro-écologiques et piscicoles ;
- ✓ Définition et localisation des secteurs prioritaires selon trois classes de priorité : forte, moyenne, faible ;
- ✓ Identification des deux secteurs sur la vallée de l'Ouanne comme étant les plus favorables à des actions de maîtrise foncière ou d'usage.



La stratégie foncière de l'EPAGE du Loing et perspectives



La stratégie de maîtrise foncière de la vallée de l'Ouanne – Historique

2013 – 2018 : Etude d'animation foncière territoriale réalisée par la SAFER du Centre et portée par le Conservatoire des Espaces Naturels du Centre

- ✓ Repérés les possibilités de maîtrise foncière pour l'acquisition des parcelles par les collectivités locales, territoriales, le syndicat de rivière et la FDPPMA 45 ;
- ✓ Réaliser une animation foncière auprès des propriétaires et exploitants du périmètre défini, afin de les informer du projet de préservation des zones humides et de recueillir un maximum d'informations sur les possibilités de maîtrise foncière ;
- ✓ Mettre en évidence des pistes d'actions, des secteurs d'intervention prioritaires ;
- ✓ Proposer des pistes d'actions concrètes, détaillées et chiffrées pour répondre à l'enjeu de la maîtrise foncière.

La stratégie foncière de l'EPAGE du Loing et perspectives

La stratégie de maîtrise foncière de la vallée de l'Ouanne – Résultats de l'animation foncière

Chiffres clés de l'animation foncière :

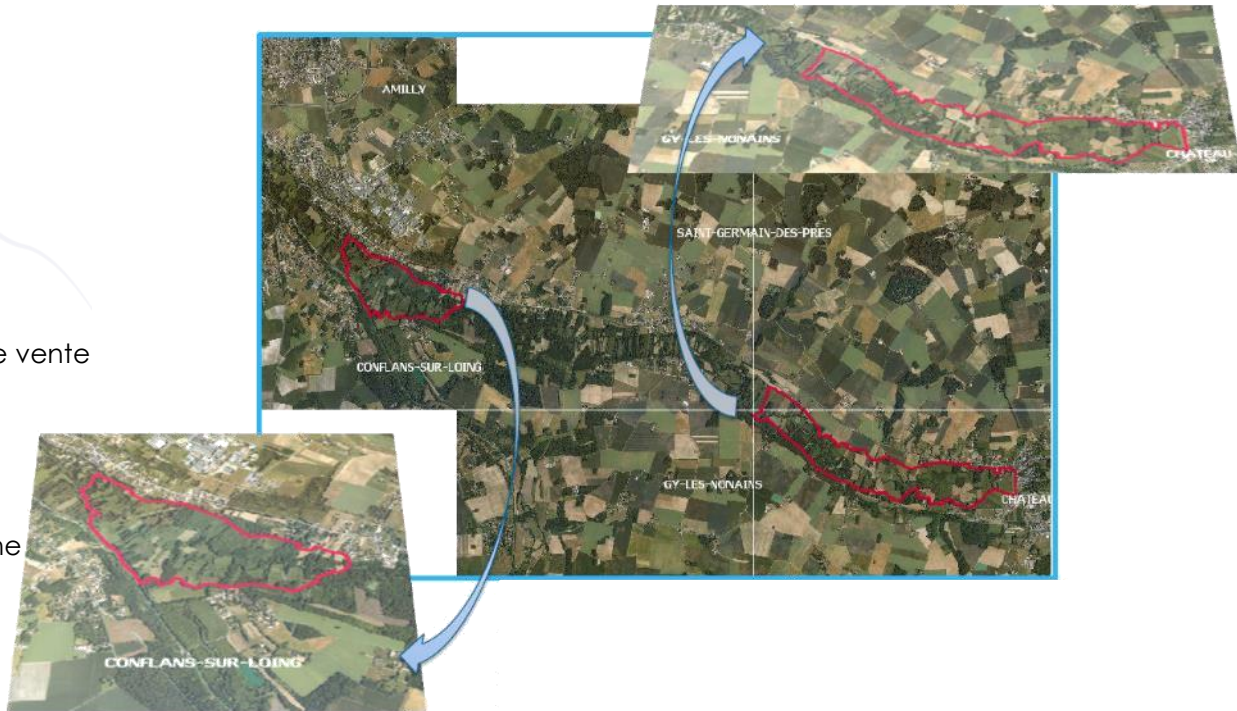
- 501 comptes de propriétaires
- 1 319 parcelles
- 377 hectares
- 5 communes

Sur les 501 enquêtes envoyées 164 retours :

- 48 retours pour des adresses incorrectes
- 70 retours s'opposant à la vente
- 46 retours donnant leur accord pour une vente

Les 46 accords représentent environ 13 ha
soit 3,3% de la surface totale

L'étude de prix validée par France Domaine
a permis de fixer une prix attractif à :
0,5 € du m² soit 5000 € de l'hectare



La stratégie foncière de l'EPAGE du Loing et perspectives



La stratégie de maîtrise foncière de la vallée de l'Ouanne – Historique

2014-2015 : Réflexion de qui se porte acquéreur sur ces zones → SIVLO

2016 – 2018 : Maîtrise foncière engagée entre le SIVLO et la SAFER pour l'acquisition des parcelles des personnes vendeuses. Le SIVLO délègue la gestion au CEN des parcelles acquises en concertation avec les acteurs locaux via un bail emphytéotique de 33 ans.

2019 : Abonnement à Vigifoncier pour être alerté des ventes sur le périmètre des deux zones

2019-2020 : Poursuite de l'animation foncière territoriale réalisée par la SAFER du Centre et portée par l'EPAGE. Actions ciblées sur les biens vacants sans maîtres, les parcelles en friches et les comptes multi parcellaires

2021 : Poursuite de l'animation foncière territoriale réalisée par la SAFER du Centre et portée par l'EPAGE . Relance des propriétaires qui se trouvent à coté des parcelles de l'EPAGE

La stratégie foncière de l'EPAGE du Loing et perspectives

La stratégie de maîtrise foncière de la vallée de l'Ouanne – concrètement comment ça se passe pour l'acquisition foncière ?

Cas avec vigifoncier

Cas classique

Alerte
Vigifoncier

EPAGE
acheteur

EPAGE non
acheteur

La SAFER
contacte les
prioritaires

Propriétaire
vendeur au
prix

Propriétaire
non vendeur
au prix

Démarches
de la SAFER
: rédaction
promesse
de vente

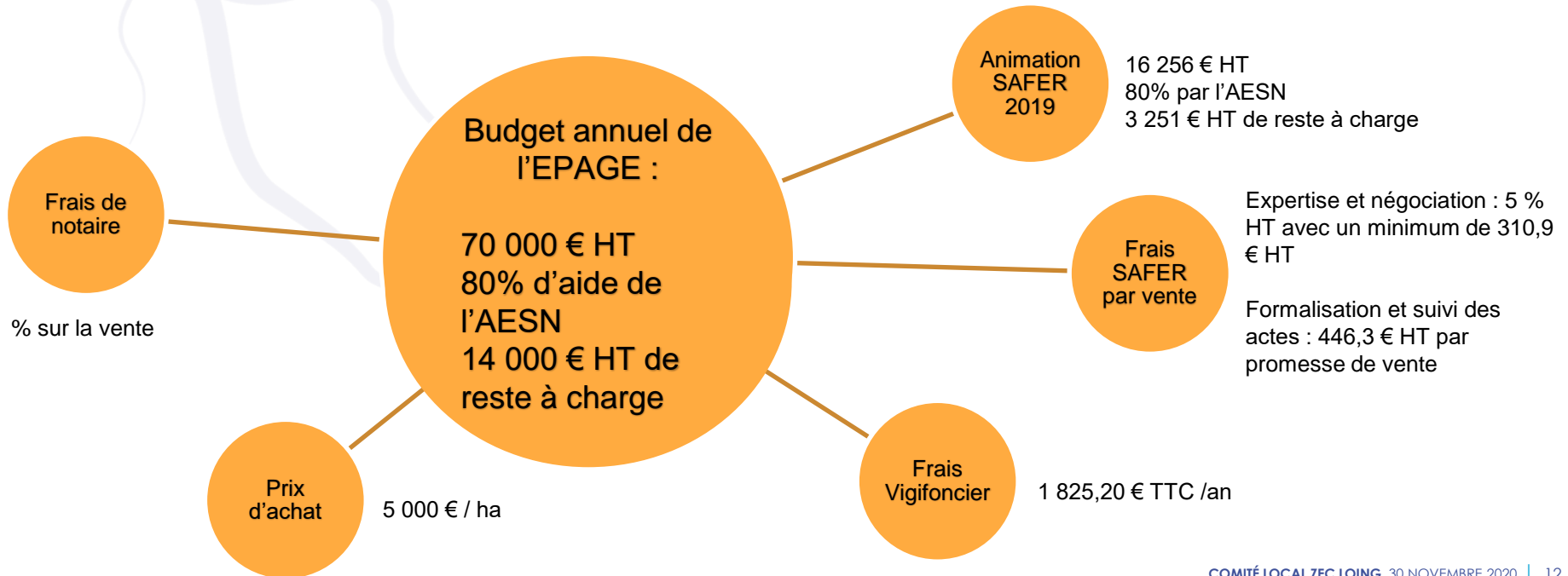
Démarches
du notaire :
rédaction de
l'acte de
vente

Validation
EPAGE

Signature

La stratégie foncière de l'EPAGE du Loing et perspectives

La stratégie de maîtrise foncière de la vallée de l'Ouanne – les coûts



La stratégie foncière de l'EPAGE du Loing et perspectives



La stratégie de maîtrise foncière de la vallée de l'Ouanne – Résultats de l'acquisition foncière

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Prairie de la Gravière	39 ha	11 ha	2,5 ha	3,9 ha	14,6 ha	/	71 ha
Prairie d'Yonne	16 ha	0,8 ha	4,05 ha	5,8 ha	0,7 ha	2,8 ha	37,35 ha + 2,8 ha
Nombre de compte de propriété	22	12	7	9	10	3	63

La stratégie foncière de l'EPAGE du Loing et perspectives

Les autres stratégies foncières présentent sur le bassin du Loing

Sous-bassins	Entrées	Objectifs principaux	Méthodes	Niveaux de zoom
Bezonde	Zones d'Expansion des Crues (ZEC)	Prévenir les inondations	Etude inondation sur l'ensemble du sous bassin versant de la Bezonde Identification des ZEC à restaurer Acquisition foncière si besoin pour la réalisation des travaux (animation = technicien, estimation = SAFER)	Sous bassin et local Thimory = 0,25 ha Châtenoy = 1,4 ha
Fusin	Zones Humides (ZH)	Augmenter les bénéfices d'un aménagement	Etude faunistique et floristique Aménagement d'une zone humide Acquisition des parcelles attenantes (animation et estimation = technicien)	Local élargi 4,7 ha
Vernisson	Projet	Faciliter la réalisation de projet ambitieux	Etude de restauration de la continuité écologique (animation et estimation = SAFER)	Local 2,8 ha

La stratégie foncière de l'EPAGE du Loing et perspectives



Les stratégies foncières actuelles présentent sur le bassin du Loing – Synthèse

Délibération du 17 juin 2019 prise par l'EPAGE du Loing :

« Suite aux propositions émises en réunion de bureau, il est proposé de **mettre en œuvre une politique foncière globale d'acquisition de zones humides et zones d'expansion de crues** dans certaines vallées préférentielles, comme indiqué dans le programme d'action annuel. Ainsi **les secteurs à enjeux, ciblés dans le PAPI ou le CTEC, seront prioritairement concernés**. L'EPAGE se réserve toutefois la **possibilité de saisir des opportunités foncières dans d'autres secteurs à enjeux**. »

Stratégie qui reste encore à améliorer



La stratégie foncière de l'EPAGE du Loing et perspectives

La stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues du PAPI du Loing

Le Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) = outils de mise en œuvre de la politique de prévention des inondation portés par les collectivités territoriales

Sur le du Bassin du Loing le PAPI d'études préalables a été labélisé en juin 2020

L'EPAGE du Loing porte 8 actions sur 39 dont l'action 6.2

« Définition d'une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues »

Action à réaliser en régie sur les 3 ans du PAPI d'intention du Loing

Principes :

- Recenser les zones naturelles pouvant jouer un rôle de stockage sur l'ensemble du bassin versant du Loing
- Proposer des mesures visant à réhabiliter et préserver ces espaces
- Elaborer une stratégie concertée et adaptée de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues

AXE N°6 : RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS	
<p>Fiche action n°6.2 : Définition d'une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues (ZEC)</p> <p>Objetif :</p> <p>Cette action aura pour objectif de définir une stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de préservation des zones d'expansion des crues lorsque celles-ci sont pleinement fonctionnelles permettant alors un stockage et une libre expansion des eaux en leur sein. - de restauration des zones d'expansion des crues dans le cas où celles-ci ont été artificialisées altérant ainsi leur fonctionnalité. <p>Cette action se fera en complémentarité avec les actions 1-1, 6-1 et 7-2 du présent programme.</p> <p>Description de l'action :</p> <p>Le développement des activités humaines a conduit à une artificialisation intensive des lits mineurs et des lits majeurs des cours d'eau. Les modifications sur ces milieux aquatiques ont essentiellement porté atteinte à leur morphologie par des travaux de rectification et de recalibrage. Le régime hydraulique fluvial a été directement impacté avec pour conséquence une vitesse de propagation des crues accrue. La connexion entre lit mineur et lit majeur a également été affectée avec une occurrence de débordement de la rivière moindre en période de crue.</p> <p>Cette évolution anthropique a conduit à un changement de l'occupation des sols en lit majeur des cours d'eau limitant ainsi leur rôle tampon et entraînant progressivement la régression des zones humides dans les vallées. La capacité d'infiltration des eaux au sein de ces parcelles a été réduite diminuant significativement le stockage en période de crue et favorisant le phénomène de ruissellement.</p> <p>Fort de ce constat et préalablement à l'élaboration de la stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues, l'action consistera à recenser les zones naturelles pouvant assurer le stockage des eaux et identifier les moyens et les mesures à mettre en place pour réhabiliter et préserver ces espaces.</p> <p>L'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la réalisation de cette action seront concertés de manière régulière et continue.</p> <p>Cette action s'effectuera en lien avec l'action 1-1 du présent programme. Cette action se fera également en lien avec l'action relative aux champs d'expansion de crue du bassin amont de la Seine portées par l'EPTB Seine Grands Lacs et émanant de l'action 4.1.2 du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes (2014-2019) intitulée « Préservation, restauration et gestion des champs d'expansion de crue et des zones humides. Valorisation des infrastructures vertes dans la gestion globale du risque inondation sur le bassin amont de la Seine », et complétée par l'action 1.1 du contrat de partenariat signé entre l'EPTB Seine Grands Lacs et l'Agence de l'eau Seine-Normandie le 27 février 2018.</p> <p>Dans le cadre de l'action portée par l'EPTB, l'amont du bassin du Loing (des sources du Loing et de l'Ouanne jusqu'à leur confluence) a été identifié comme un secteur pilote de référence. Un comité local a été installé en mai 2019 pour traiter des solutions à envisager afin de préserver, restaurer et optimiser les zones d'expansion de crue sur ce secteur. Le travail de ce comité local sera source d'enseignements pour définir une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion des crues à l'échelle du bassin du Loing. L'action se déroulera de la manière suivante :</p> <p>Phase 1 : Recensement des zones naturelles pouvant jouer un rôle de stockage</p> <p>En premier lieu, les zones naturelles pouvant jouer un rôle de stockage seront recensées. Les critères pour réaliser ce recensement devront être préalablement définis.</p> <p>Cette phase consistera à terme à identifier des secteurs qui dans un premier temps feront l'objet de propositions de mesures adaptées (en phase 2) et préfigureront l'élaboration d'une stratégie de préservation (en phase 3) puis, dans un second temps, de mettre en œuvre les travaux et les opérations nécessaires dans le cadre du PAPI complet.</p>	

Phase 2 : Propositions de mesures visant à réhabiliter et à préserver ses espaces

Sur la base du travail effectué en phase 1, la phase 2 consistera à proposer des mesures adaptées visant prioritairement à préserver les espaces encore fonctionnels et à réhabiliter ceux qui ne le sont plus ou ceux dont la fonctionnalité a été altérée.

En adéquation avec la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie, ainsi qu'à l'appui du guide de « recommandations pour la prise en compte des fonctionnalités des milieux humides dans une approche intégrée de la prévention des inondations » les propositions de mesures pourront concerner à titre d'exemple : la prise en compte des zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme locaux, éviter – réduire – compenser les installations en lit majeur des cours d'eau, la reconquête des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, la définition d'une stratégie foncière d'aménagement, assurer la continuité des trames vertes et bleues avec les zones d'expansion et les zones humides, la communication auprès des riverains sur la présence de milieux humides et l'intérêt de leur préservation aussi bien sur le plan écologique que pour la prévention des inondations, etc.

Dans l'optique de justifier de manière précise et afin d'anticiper les conséquences des aménagements et des opérations sur les milieux naturels, il conviendra d'effectuer des analyses d'impacts ou de coûts-bénéfices sur les zones naturelles identifiées comme pouvant jouer un rôle de stockage.

Phase 3 : Elaboration d'une stratégie concertée et adaptée de préservation et de restauration des zones d'expansion de crues

Une fois le panel de solutions élaborées, la concertation entre les différents acteurs locaux impliqués (collectivités, services de l'Etat, professions agricoles et forestières, etc.), permettra d'élaborer une stratégie adaptée à l'échelle du bassin du Loing pour la préservation et la restauration de zones d'expansion de crue. En ce sens, les secteurs identifiés en phase 1, feront l'objet de travaux et d'opérations dans le cadre du prochain PAPI complet.

Territoire concerné :

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin versant du Loing.

Modalités de mise en œuvre :

- **Maître d'ouvrage de l'action :** EPAGE du Bassin du Loing
- **Modalités de pilotage et de suivi :** Comité technique et de pilotage du PAPI
- **Opérations de communication consacrées à cette action :** communication matérialisée et dématérialisée auprès des partenaires associés aux comités techniques et de pilotage du PAPI

Échéancier prévisionnel :

- 2021 – 2023

Année	2021	2022	2023	Montant TTC
Démarche administrative	3 mois	-	-	-
Réalisation de l'opération	-	-	-	-

Plan de financement :

- **Coût total prévisionnel :** Action réalisée en régie
- **Répartition des charges :**

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de secteurs identifiés. Nombre de mesures proposées. Volume potentiel de stockage préservé. Volume potentiel de stockage restauré. Élaboration effective d'une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion de crues.